

GUIDE

SÉCURITÉ

AIDE ET SOINS
À DOMICILE



INTRO

Vous êtes un agent chargé de l'aide et des soins à domicile. Vous devez agir en sécurité, prendre soin de votre santé ainsi que de celle des autres, agents ou usagers.

Aussi, il vous faut respecter les consignes d'hygiène et de sécurité et porter vos Equipements de Protection Individuelle (EPI).

N'hésitez pas à réclamer vos EPI à votre collectivité d'accueil afin de vous protéger.

Pour exercer votre mission en sécurité, vous trouverez dans ce guide des conseils pratiques ainsi qu'une liste de vos interlocuteurs.

Bonne lecture.

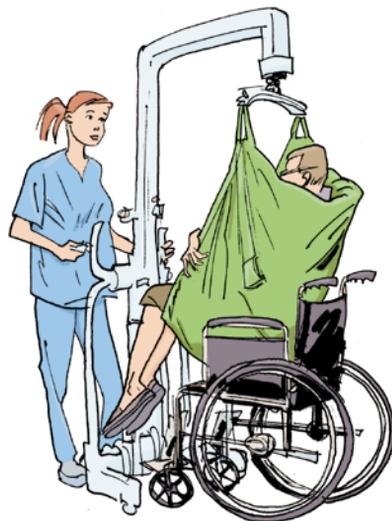


LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION, VOS INTERLOCUTEURS

- ✦ **Collectivité d'accueil :**
L'autorité territoriale, par le biais de votre responsable hiérarchique, qui vous donne des missions à accomplir. Elle doit prendre les mesures nécessaires pour assurer votre sécurité et protéger votre santé physique et mentale.
- ✦ **CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) :**
Instance représentative du personnel qui se réunit sur les sujets de santé, de sécurité au travail ainsi que des conditions de travail. Dans les collectivités de moins de 50 agents, le CHSCT siège au Centre de Gestion.
- ✦ **La Médecine de prévention :**
Les médecins de prévention et les infirmiers en santé au travail assurent votre suivi médical et conseillent l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité.
- ✦ **Les Assistants de Prévention :**
Vos interlocuteurs privilégiés qui sont désignés pour conseiller et assister la collectivité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ✦ **ACFI :**
Agents chargés d'assurer l'inspection de la collectivité en santé et sécurité au travail.
- ✦ **Sauveteurs Secouristes au Travail (SST) :**
Agents formés pour porter secours en cas d'accident.

PRÉVENIR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

- ✦ **Utiliser les outils adaptés mis à disposition.**
> lève-personne, verticalisateur,...
- ✦ **Penser à régler les hauteurs de lits médicalisés.**
> pour les soins, faire les lits...



- ✦ **Adapter les postures lors des manutentions de personnes.**
> dos droit, éviter les torsions

➔ **POUR ÊTRE DANS LES TEMPS
PRENEZ LE TEMPS D'UTILISER LE MATÉRIEL !**

- ❖ **Appeler les secours en cas de difficulté à relever une personne tombée.**

- ❖ **S'hydrater régulièrement.**

- ❖ **Préférer des allers-retours plutôt que de porter des charges trop lourdes.**
> *diviser les charges*

- ❖ **Ne pas déplacer les meubles ou autres objets lourds, encombrants.**



- ❖ **Eviter de travailler avec les bras au dessus des épaules.**
- ❖ **Régler les manches des outils (*aspirateurs, balais...*) à sa taille.**

SE PROTÉGER DES INFECTIONS

- ✦ **Prendre connaissance des protocoles : DASRI, AES...**
- ✦ **Entre chaque maison, se laver les mains avec un savon antibactérien.**
- ✦ **Porter les blouses, des chaussures (*fermées et facile à nettoyer,...*).**
- ✦ **Port des gants à usage unique pour les linges souillés (*draps, vêtements,...*), les aides à la personne (*douche, toilette,...*), le nettoyage des sanitaires et salles d'eau.**
- ✦ **Changer de tenues au moins deux fois par semaine et plus si souillure.**
- ✦ **Etre à jour dans ses vaccins (*hépatite B et tétanos*).**

➔ **PAS DE BIJOUX, ONGLES COURTS ET CHEVEUX ATTACHÉS = HYGIÈNE DE QUALITÉ**

LES AES : ACCIDENTS EXPOSANT AU SANG

- ✦ Privilégier du matériel de soins sécurisé et à usage unique (*aiguilles sécurisées, auto-piqueurs,...*).



- ✦ Utiliser des boîtes spécifiques DASRI pour l'élimination des objets souillés.

→ **DASRI** : déchets d'activité de soins à risque infectieux

→ **AES = CONTACT ACCIDENTEL AU SANG MAIS AUSSI AUX LIQUIDES BIOLOGIQUES PAR PIQÛRE, PAR PROJECTION SUR LES MUQUEUSES OU UNE PEAU LÉSÉE.**

- ✦ **En cas d'accident :**
 - **Prévenir immédiatement la direction.**
 - **Se rendre aux urgences dans les 4h maximum.**

ÉVITER LES GLISSADES ET LES CHUTES

- ✦ **Porter les chaussures de travail ou des chaussures avec des semelles antidérapantes.**



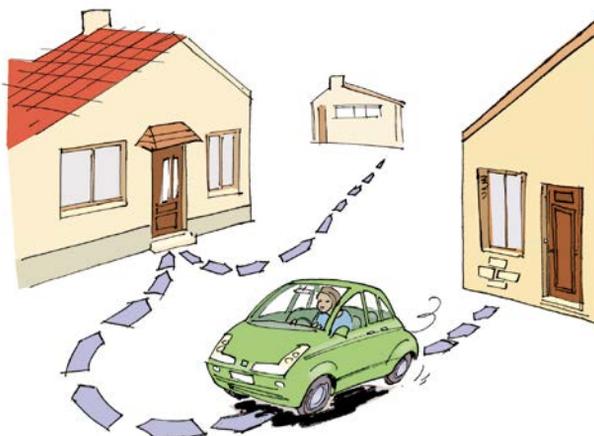
- ✦ **Ranger les rallonges électriques et tapis.**
- ✦ **Faciliter les accès nécessaires à la vie courante.**
> chambre, sdb toilettes, zone de repas...

➔ **ATTENTION, ZONES DANGEREUSES :
ESCALIERS, VERGLAS,...**

CIRCULATION

- ✦ **Avoir un permis valide. Demander un ordre de mission.**

- ✦ **Suivre le plan de tournée afin d'optimiser et limiter les déplacements.**



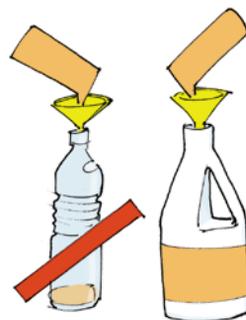
- ✦ **S'informer des conditions météorologiques.**
- ✦ **S'assurer du bon état de fonctionnement de son véhicule.**

➔ **NE PAS UTILISER SON TÉLÉPHONE EN CONDUISANT.**

- ✦ **Conduite à tenir en cas de panne ou d'accident :**
 - > *Mettre le gilet haute-visibilité*
 - > *Signaler la zone avec le triangle en restant sur les côtés, ne jamais tourner le dos aux voitures*
 - > *Se mettre à l'abri*

MANIPULER DES PRODUITS CHIMIQUES SANS S'EXPOSER

- ✦ Identifier les produits et respecter les consignes d'utilisation : lire l'étiquette.
- ✦ Ne jamais mélanger les produits.
- ✦ Éviter les produits dangereux, corrosifs : Javel, déboucheur...
- ✦ Utiliser les protections individuelles nécessaires : blouse, gants contre le risque chimique, chaussures de travail fermées.
- ✦ Bien ventiler les locaux.



↳ Pictogrammes de danger du règlement CLP



Explosibles instables



Gaz inflammables



Gaz comburants



Gaz sous pression



Substances ou mélanges corrosifs



Toxicité aiguë catégories 1, 2, 3



Toxicité aiguë catégorie 4



Sensibilisation respiratoire



Dangers pour le milieu aquatique

SE PROTÉGER DE L'ÉLECTRICITÉ

- ✦ **Si vous n'êtes pas habilité :**
 - > *Ne pas changer d'ampoules*
 - > *Ne pas réarmer l'installation*
- ✦ **Limiter l'utilisation de multiprise ou de rallonge électrique.**
- ✦ **Signaler tout appareil électrique abimé**
(fils apparents, courant qui saute lors du branchement,...).



TRAVAILLER EN HAUTEUR

- ✦ **Eviter l'utilisation d'escabeau et/ou d'échelle.**
- ✦ **Ne pas monter sur les chaises ni les tables.**
- ✦ **Privilégier l'utilisation de matériel télescopique**
(pour les vitres, poussières,...).

SE PROTÉGER DANS LA RELATION À L'AUTRE

- ✦ **Au contact quasi permanent avec les personnes aidées ou leur entourage, vous pouvez subir des agressions verbales, des comportements et/ou des paroles déplacés, voire des agressions physiques.**

En prévention de ces situations, il est primordial de prendre du temps avec la personne aidée pour mettre en place un climat serein ainsi que de respecter au mieux ses habitudes de vie.

- ✦ **Lors d'une confrontation à de l'agressivité, à la souffrance ou au décès :**
 - > *Se protéger*
 - > *Faire remonter l'information à la direction*
 - > *Echanger entre collègues*

➔ **FAITES APPEL À UN PSYCHOLOGUE
SI LE BESOIN SE FAIT SENTIR**

CONSOMMATION DE PRODUITS : AIDER ET SE FAIRE AIDER

- ❖ Aucune consommation de produits psycho-actifs tel que l'alcool, les médicaments, la drogue ou le tabac n'est anodine.



- ❖ Ces produits peuvent agir sur votre comportement et vos réflexes. Ils risquent de vous mettre en danger ainsi que votre entourage.



- ❖ Pour votre sécurité et celle des autres, si vous observez un comportement préoccupant, signalez-le.
- ❖ Si vous avez besoin, faites-vous aider.

LE DROIT D'ALERTE ET DE RETRAIT

- ✦ **Vous avez un motif raisonnable de penser que vous êtes exposé à un danger grave et imminent pour votre vie ou votre santé :**
 - Vous devez alerter votre responsable hiérarchique et vous pouvez exercer votre droit de retrait.
 - Vous ne devez pas créer une nouvelle situation de danger.

LE REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- ✦ **Le registre santé et sécurité vous permet d'inscrire toutes les observations et suggestions que vous jugez opportunes de formuler sur la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail.**
- ✦ **Il vous est accessible durant les horaires de travail.**
- ✦ **Le registre est tenu par les assistants ou conseillers de prévention, qui doivent obligatoirement évoquer les éléments notés en CHSCT.**

EN CAS D'ACCIDENT

- ✦ **Alertez un secouriste.**
- ✦ **Protégez la victime et signalez l'accident.**
 - > Évitez toute *aggravation* de l'accident
- ✦ **Donnez l'alerte en indiquant :**
 - l'adresse de l'accident
 - le nombre de victimes
 - leur état sommaire
 - vos nom et numéro de téléphone
- ➔ **Ne jamais raccrocher avant qu'on vous le demande.**
- ✦ **Si vous êtes victime d'un accident pendant votre mission :**
 - Vous devez **obligatoirement** prévenir, au plus tard dans les 24 heures, votre responsable hiérarchique ainsi que le service des Ressources Humaines.



LES NUMÉROS D'URGENCE



SAMU



**Police
Gendarmerie**



Pompiers



**Numéro
d'urgence
européen**

